



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2558
11 août 2017
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte Ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

Des JO à Neymar: le sport, prétexte à la course au profit



ANDRÉ LUIS MELLO

Code du travail

**À bas le projet
Macron**

page 3

Crise

**De celle de 2007
à la prochaine**

page 7

Impôts

**Allègements
pour les riches**

page 3

Neymar, les Jeux olympiques et les marchands de rêve qui nous gouvernent

Que n'aura-t-on entendu sur le transfert de Neymar ! Oh, les 222 millions dépensés par le Paris Saint-Germain ne seront pas perdus : dans cette machine à cash qu'est le football professionnel, le club escompte un retour sur investissement en droits de retransmission télé, sponsoring, maillots et autres produits dérivés.

On ne peut qu'être choqué par l'écart entre l'abondance d'argent disponible pour acquérir un sportif et la pénurie quand il s'agit d'équipements ou d'activités autrement plus utiles à la société. Avec 300 millions d'euros, l'investissement total du PSG, on pourrait construire trois hôpitaux ; ou payer 10 000 salariés pendant un an, cotisations incluses. Et le gouvernement nous explique qu'il faut absolument réduire de 5 euros par mois l'aide au logement perçue par des familles pour lesquelles chaque euro compte !

Les médias nous abreuvent d'événements sportifs. Le Tour de France cycliste et l'Euro de foot féminin sont à peine terminés que la Ligue 1 de football reprend ; les Mondiaux de natation à peine bouclés que ceux d'athlétisme leur succèdent. Toute l'année est rythmée par cette succession de compétitions qui sont autant d'opérations commerciales.

Les performances d'Usain Bolt, de Neymar, de Kylian Mbappé ou de Teddy Riner font rêver des millions de jeunes auxquels la société n'offre guère de perspectives. Mais elles ne sortent qu'une poignée d'entre eux des favelas du Brésil et des quartiers populaires de la Jamaïque, de la Guadeloupe ou de la banlieue parisienne. Aux autres, le capitalisme réserve l'exploitation, et souvent la misère.

Droite et gauche à l'unisson s'enthousiasment pour la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024. L'attribution, que le CIO doit rendre officielle en septembre, réjouira les bétonneurs, qui salivent à la perspective des constructions programmées. Les sponsors, les équipementiers, les médias et les grands groupes de l'hôtellerie et de la restauration y trouveront aussi leur compte.

En ce qui concerne les habitants, c'est une autre affaire. Les JO coûtent plusieurs milliards aux pays hôtes. Les profits dégagés sont privés, mais les dépenses, toujours largement supérieures aux prévisions, sont en grande partie

à la charge des contribuables et des consommateurs. La Grèce n'en finit pas de payer les JO de 2004, qui ont contribué à creuser sa dette. L'État de Rio, qui organisa les JO en 2016, est en faillite et ne paie plus son personnel, alors que les installations construites à grands frais sont à l'abandon.

Ces coûts colossaux ont conduit Boston, Hambourg, Rome ou Budapest à retirer leur candidature pour les Jeux de 2024, et le CIO a été heureux de pouvoir compter sur... Paris. Pour nous vendre l'opération, on nous explique que les équipements construits bénéficieront aux habitants, ceux de Seine-Saint-Denis en particulier. Quel cinéma ! Les six milliards du budget des JO permettraient de construire des centaines d'équipements sportifs utiles à la population, dont bien des piscines nécessaires dans ce département où un enfant sur deux n'a pas appris à nager. Les Jeux de Londres en 2012 ont coûté 12 milliards ; combien de logements sociaux, comme ceux de la tour Grenfell dont l'incendie a fait au moins 80 morts en juin dernier, auraient pu être mis aux normes avec de telles sommes ?

Les événements sportifs montrent que les gouvernements peuvent trouver des fonds et des ressources humaines considérables. Si la société marchait sur les pieds et non sur la tête, elle déploierait ces capacités pour ce qui est réellement utile à la population, et non aux capitalistes du BTP, du sport et de la télévision.

Dans la Rome antique, les empereurs utilisaient les jeux du cirque pour s'attirer les faveurs du petit peuple. Les temps ont changé, mais les vieilles ficelles demeurent. Les politiciens et la grande bourgeoisie ont bien compris l'intérêt qu'ils peuvent tirer de ces divertissements.

En réalité, quand ils promeuvent les grands spectacles sportifs, les politiciens ne favorisent pas le sport pour tous et les loisirs populaires. Capitalistes et travailleurs sont censés se rassembler, comme s'ils partageaient les mêmes intérêts, avec le chauvinisme pour ciment. Pendant ce temps-là, les politiciens assènent leurs mauvais coups. Alors, les jeux modernes ne sauraient nous faire oublier les combats à mener contre les capitalistes qui en profitent, et contre les marchands de rêves qui nous gouvernent.

Au sommaire

| | | | |
|---|--|--|---|
| LEUR SOCIÉTÉ | | Les organisations humanitaires criminalisées p5 | Industrie pharmaceutique : la drogue des profits tue p6 |
| Code du travail : contre les ordonnances, préparer la mobilisation p3 | Une lamentable expédition p5 | Football : derrière les salaires, les super profits p8 | Crise : de celle de 2007 à la prochaine p7 |
| Un représentant de l'État et du patronat p3 | Politiciens et « moralisation » p8 | Première dame p8 | Profits capitalistes record p7 |
| Impôts : ce que cachent les promesses p3 | Angers : « un toit, c'est un droit ! » p8 | Hausse scandaleuse des transports grenoblois p8 | Croisières de masse p7 |
| Allègements pour les riches p3 | L'opposition à la vaccination : une campagne obscurantiste p12 | Accor : bénéfiques sur le dos des migrants et des salariés p12 | ENTREPRISES |
| Allocation de rentrée : le compte n'y est pas p4 | Venezuela : une opposition qui ne promet rien de bon p6 | États-Unis : Trump part jouer à la baballe p6 | Comité amiante-Martignes p9 |
| Universités : rafistoler et éliminer p4 | États-Unis : Trump part jouer à la baballe p6 | | Amiante : la SNCF condamnée p9 |
| Économies budgétaires p4 | | | Hôpitaux : urgence ! p9 |
| Fil rouge p4 | | | AR Carton-Cholet p10 |
| Migrants : Collomb, digne successeur de Sarkozy et de Valls p5 | | | Pôle emploi : les indemnités rognées p10 |
| Une condamnation scandaleuse p5 | | | Deliveroo p10 |
| | | | RUSSIE 1917 |
| | | | Moscou, août 1917 p11 |
| | | | CARAVANES |
| | | | Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre p12 |

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Code du travail : contre les ordonnances, préparer la mobilisation

Après le vote de l'Assemblée le 1^{er} août et celui du Sénat le lendemain, le gouvernement a été autorisé à légiférer par ordonnances pour mener ses attaques contre le Code du travail. La machine de guerre lancée contre le monde du travail poursuit sa progression suivant le calendrier annoncé.

Dans une interview récente, le Premier ministre a réaffirmé son objectif : « Les textes définitifs seront approuvés par le Conseil des ministres avant la fin de l'été. »

La loi adoptée par le Parlement donne des indications assez claires sur les intentions du gouvernement. Le temps de travail, le niveau des salaires, la rémunération des heures supplémentaires, les conditions du recours aux contrats à durée déterminée, tout cela sera décidé à l'échelle de l'entreprise. De cette façon, le patronat verrait disparaître les petites entraves que pouvaient représenter les quelques réglementations existantes au niveau national ou au niveau des branches.

Grâce aux ordonnances,

le gouvernement serait aussi autorisé dans un délai de six mois à « unifier le régime juridique de la rupture du contrat de travail », autrement dit à simplifier les licenciements, en particulier en cas de refus des modifications issues d'un accord d'entreprise.

À la liberté quasi-totale reconnue aux patrons dans tous les domaines s'ajoute dans ce projet la diminution de la représentation des travailleurs avec la fusion en une seule instance des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). L'énumération des mesures anti-ouvrières envisagées par le gouvernement n'est pas exhaustive, d'autant que le texte final des ordonnances

n'est pas encore connu.

Alors que se préparait cette offensive contre l'ensemble des travailleurs, les directions syndicales se sont contentées de participer aux réunions au ministère du Travail, se prêtant à la comédie organisée par le gouvernement afin de pouvoir prétendre qu'il a mené « une réforme dans la concertation ». Les responsables de la CGT ont tout de même appelé à une journée de mobilisation nationale le mardi 12 septembre. Solidaires et quelques unions départementales et fédérations syndicales FO et FSU s'y sont déjà associées.

Cette journée doit être un point de départ permettant à la contestation ouvrière de s'exprimer. Les semaines qui viennent doivent être mises à profit par tous ceux qui, dans les entreprises et les quartiers populaires, veulent préparer le succès de cette mobilisation et une véritable riposte.

Marc Rémy



Un représentant de l'État et du patronat

Dans la comédie des négociations entre le patronat, les syndicats et l'État, celui-ci est représenté par Antoine Foucher, directeur du cabinet de la ministre du Travail.

Après une courte carrière de haut fonctionnaire, notamment déjà au ministère du Travail sous Sarkozy, il est devenu en 2012 directeur des relations sociales au Medef, puis directeur général adjoint du syndicat des patrons. À ce titre,

il a participé à plusieurs négociations avec les syndicats en tant que défenseur des intérêts du patronat. En 2016, il a quitté la direction du Medef pour intégrer le groupe Schneider electric comme directeur des relations sociales.

Cet homme se retrouve toujours à la table des négociations, il change juste de côté... mais il est toujours dans le même camp, celui du patronat.

Arnaud Vautard

Impôts : ce que cachent les promesses

Le Premier ministre, Édouard Philippe, qui a eu droit à la « Une » et à trois pages d'interview, sinon de publicité, dans *Le Parisien-Aujourd'hui* du 4 août, a pu y étaler ses « promesses » en matière « d'impôts et d'économies ».

Au moment où son gouvernement alourdit la CSG pour les retraités et la plupart des salariés en activité, où il vole les allocataires de l'APL, où il sabre dans le budget des services publics et les dotations aux collectivités locales, parler de réduire les impôts, il fallait oser !

Philippe, fonction oblige, a tous les culots. Ainsi, quand il affirme : « Nous allons baisser les impôts de plus de dix milliards (et) faire des économies sur la dépense publique », il ment en prétendant que cela va « redistribuer du pouvoir d'achat » à la population.

Ces économies sur la dépense publique, tels les 300 millions retirés aux collectivités locales, se traduiront par moins de moyens pour bâtir des écoles, entretenir les collèges, maintenir les services de proximité, les aides locales aux familles dans le besoin, aux personnes âgées ou dépendantes, etc. Ceux qui ont de

petits salaires, des pensions ou des allocations misérables en subiront les effets de plein fouet. Même chose pour les services publics dont le budget sera fortement réduit.

Ces économies sont une nouvelle ponction plus ou moins dissimulée sur le niveau de vie des classes populaires.

Quant aux baisses d'impôts, comme on le sait, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Ainsi, durant sa campagne, si Macron avait promis de supprimer la taxe d'habitation pour 80 % de la population, peu après il n'en était plus question. Puis, devant le tollé provoqué, le gouvernement a fait machine arrière, du moins pour le moment.

Reste le tour de passe-passe avec la CSG – prélude à un alourdissement des prélèvements sociaux dont Philippe ne pipe mot. Qu'est-ce donc sinon une aggravation de ce qui

ampute le niveau de vie des travailleurs, même si cela ne s'appelle pas officiellement un impôt ?

Voulant prouver le contraire, le Premier ministre prétend que grâce aux allègements de cotisations, un salarié payé au smic gagnera 21 euros de plus par mois. Mais il n'a guère d'autre exemple à citer. Et pour cause !

Quant à la TVA, le plus injuste des impôts car elle frappe d'autant plus lourd qu'on a peu pour consommer, le gouvernement n'y touche pas. Pour l'instant. Et puis, Philippe ne pouvait pas, dans une interview grand public, ne pas rappeler que Macron veut supprimer l'ISF, cet impôt sur la fortune qui ne fait qu'effleurer celle des plus riches !

Selon les vieilles habitudes des menteurs qui nous gouvernent au profit des possédants, pour les nantis, pour le patronat, ce sont des milliards tout de suite ; pour les travailleurs et le reste de la population, c'est la promesse que, demain, on rase gratis et, en attendant, ce sont les coups de trique.

Pierre Laffitte

assez de cet impôt qui nous écrase !



Allègements pour les riches

Le 20 juillet, le ministre de l'Économie Bruno Lemaire annonçait devant le Sénat une nouvelle mesure en faveur des riches : la suppression de la taxe de 3 % sur les dividendes, qui pourtant rapportait autour de deux milliards d'euros par an à l'État.

Ce cadeau s'ajoute à quelques autres mesures fiscales récemment annoncées : transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière, en retirant les placements financiers de l'assiette du nouvel impôt, ce qui fera économiser quelque 3 milliards par an aux riches assujettis à cet impôt ; mais aussi abandon de la progressivité

des impôts sur le revenu du capital.

En plus, Bruno Lemaire s'est engagé à réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour le porter à 25 % en fin de quinquennat, au lieu de 33 % aujourd'hui.

Les promesses de Macron de baisser les impôts sont en train de se réaliser, mais c'est pour alléger les impôts des gros possédants. Pour financer ces cadeaux à la bourgeoisie, le gouvernement a montré qu'il n'hésitera pas à faire payer les salariés et retraités modestes : la diminution des APL et l'augmentation annoncée de la CSG de 1,7 % en donnent déjà une idée.

Gaëlle Régent

Universités : rafistoler et éliminer

S'inscrire en faculté continue à être un casse-tête. La filière des sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) est particulièrement encombrée : on compte en effet 33 000 demandes pour 17 000 places.

Devant les protestations des parents, des élus locaux, des proviseurs de lycées, le gouvernement a proposé une aide d'urgence : il versera aux établissements 1 500 euros sur trois ans par inscrit supplémentaire. La faculté de Strasbourg a accepté et comptera 700 inscrits dans sa filière Staps, dont la capacité officielle est de 450 étudiants.

D'autres universités sont sollicitées et parfois hésitent. Même une aide financière de ce type ne règle pas les problèmes : celui de l'embauche d'enseignants

qui, de toute façon, ne seront que des vacataires, ou celui de l'accès aux installations sportives en nombre limité. Et il est possible aussi que toutes les sommes promises n'arrivent pas à la filière en question. Dans d'autres circonstances ce type d'aide a servi en partie à combler les urgences du fonctionnement général des établissements.

Les universités débordent, et pas seulement dans la filière Staps. Beaucoup tirent sur le budget ne serait-ce que pour assurer le chauffage et l'entretien

courant, sans parler évidemment du manque de locaux et de postes, alors que le nombre d'étudiants a augmenté.

Le gouvernement dénonce l'héritage laissé par les précédents gouvernements. Mais il utilise les mêmes ficelles et, surtout, il fait une campagne pour imposer l'obtention de prérequis à l'entrée de l'université, une validation de connaissances diverses en plus de l'obtention du bac. C'est simplement un barrage supplémentaire, pour faire des économies et éliminer un certain nombre d'étudiants... avant même qu'ils commencent leurs études supérieures.

Sylvie Maréchal



Des mères manifestaient en juillet dernier contre le tirage au sort pour les facs.

Allocation de rentrée scolaire : le compte n'y est pas

L'allocation de rentrée scolaire va être versée à partir du 17 août aux 2,8 millions de familles qui, du fait de la faiblesse de leurs revenus, n'arriveraient pas à supporter financièrement cette dépense supplémentaire.

Cette année, son montant va de 364,09 euros à 397,49 euros par enfant entre 6 et 18 ans, en fonction de son âge. Par rapport à l'an dernier, la hausse de l'allocation va de 1,09 à 1,20 euro ! Et encore les parents devraient-ils s'estimer heureux de cette augmentation dérisoire car, selon les calculs établis conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et certaines associations de familles, le coût moyen de la rentrée par enfant serait en baisse de 20 euros par rapport à la rentrée précédente, essentiellement grâce à l'allègement du cartable. Bon prince, le ministère donne

même des pistes aux familles pour leur faire économiser encore plus. La première serait d'effectuer des achats groupés. Comment et auprès de qui les négocier ? Aux associations de parents d'élèves de se débrouiller. Une autre piste serait d'étaler les achats de fournitures sur l'année...

De toute façon, les dépenses ne se limitent pas aux fournitures scolaires, estimées en moyenne à 71 euros par enfant. S'y ajoutent le paiement des activités extra-scolaires, à payer d'avance ainsi que la cantine, et l'achat de vêtements neufs pour tenir compte de la croissance des enfants. À supposer qu'il y ait réellement eu une baisse des prix de 20 euros depuis un an sur le coût de la rentrée, le tout est estimé à 480 euros. Soit environ une centaine d'euros de plus que le montant de l'allocation.

Marianne Lamiral

Économies budgétaires : des conséquences immédiates

Le gouvernement a décidé fin juillet d'annuler des crédits de l'État destinés aux collectivités territoriales en 2017, pour un montant d'environ 300 millions d'euros. Ces économies vont avoir des incidences très concrètes sur la vie quotidienne.

Des municipalités se retrouvent dans l'incapacité d'entretenir les plages, faute de personnel suffisant. La sécurité des baigneurs aussi est menacée car à bien des endroits il n'y a plus qu'une personne

pour surveiller, là où il y en avait deux ou trois.

Sous Hollande, la dotation globale des collectivités territoriales (régions, départements, communes) avait été amputée de 1,5 milliard d'euros en 2014, puis de 10,7 milliards entre 2015 et 2017. Macron s'est donné l'objectif de 4,5 milliards d'euros d'économies. Et pour cela, il n'a pas fallu attendre longtemps : c'est tout de suite et maintenant !

Denis Aler

Fil rouge

Dealers gouvernementaux

Le Premier ministre Édouard Philippe a plusieurs fois brodé ces derniers temps sur le thème : « Les Français ont une addiction à la dépense publique ». Philippe ne va pas jusqu'à dire qu'il n'aurait en face de lui que des drogués, mais ce bon docteur veut bien soigner la population.

En l'occurrence, il veut la sevrer en sabrant encore plus dans les dépenses publiques indispensables aux classes populaires. Car bien sûr, c'est cela qui lui importe, à lui, à ses pareils et aux capitalistes qu'ils servent.

Cette année, les grandes entreprises, celles du

CAC40, ont fait près de 76 milliards de profits au total – un record depuis 2010 – et ont distribué 46 milliards de dividendes à leurs actionnaires, du jamais vu depuis 2003. Sachant que les profits de ces géants de la finance, de l'industrie et du commerce ont grimpé en moyenne de 54 % en trois ans, et que les résultats attendus pour 2017 devraient être encore plus élevés, il y aurait matière à y voir une grosse addiction de leur part aux profits et aux dividendes.

Mais là, Philippe n'envisage nullement de sevrer le grand patronat et les très riches. Au contraire, il va augmenter de plusieurs milliards la dose des cadeaux fiscaux de l'État au

patronat. Et ce n'est qu'un début !

Macron et les SDF

« Je ne veux plus personne dans les rues d'ici à la fin de l'année ! La première bataille : loger tout le monde dignement », vient de proclamer Macron.

Mais, dans ce domaine aussi, Macron copie ses prédécesseurs. En 2002, c'est Lionel Jospin, avant de devenir Premier ministre, qui affirmait « Zéro SDF d'ici 2007 ! », sans que bien sûr ce slogan devienne une réalité. En 2007 justement, Nicolas Sarkozy, jamais avare lui non plus de boniments, disait : « Je veux, que d'ici deux ans, plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de

froid ». Ce qui n'a pas empêché qu'en 2009, 400 personnes soient mortes dans la rue.

Alors Macron peut refaire les mêmes déclarations, le nombre de SDF n'est pas près de diminuer.

Silicon Valley, à la pointe des préjugés

Un ingénieur de chez Google a déclenché une polémique en expliquant dans une note interne la faible représentation des femmes dans les milieux informatiques par des causes biologiques : les hommes seraient plus compétents dans les fonctions de direction et de programmation, alors que les femmes seraient plus portées vers les

« sentiments et l'esthétique plutôt que vers les idées ».

La direction de Google a réagi en licenciant l'auteur de ce texte. Mais les préjugés sexistes dont il fait l'étalage sont largement partagés par les dirigeants des entreprises de la Silicon Valley où les femmes sont ultra-minoritaires. Récemment, le PDG d'Uber a été contraint de démissionner, accusé d'avoir laissé s'installer, par son comportement et ses propos, une culture d'entreprise sexiste et discriminatoire.

Comme quoi, on peut être à la pointe de la technologie et brasser des préjugés aussi réactionnaires qu'éculeés !

Migrants : Collomb, digne successeur de Sarkozy et Valls

Dans une interview au *Journal du Dimanche*, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a affirmé qu'il voulait distinguer, parmi les migrants, « ceux qui fuient guerres et persécutions » et « ceux dont la migration obéit à d'autres ressorts, notamment économiques ».

Ce tri entre « bons » et « mauvais » migrants est choquant car les femmes et les hommes qui risquent leur vie pour venir en France, qu'ils fuient la misère ou les violences, doivent être accueillis dignement. Voilà en quoi consisterait une attitude généreuse, puisque le ministre prétend vouloir faire

preuve de « générosité et d'efficacité ». Affirmer que la France, un des pays les plus riches du monde, ne pourrait pas assumer financièrement un tel accueil, c'est un mensonge grossier que reprend ce gouvernement dans la continuité de ses prédécesseurs.

Ce type de discours prétendant établir une

distinction parmi les migrants est d'autant plus scandaleux que même pour accorder le statut de réfugié politique, les critères sont en grande partie arbitraires. Ainsi, dans son interview, Collomb s'emploie à montrer du doigt les Albanais qui seraient censés venir d'un pays sûr. Il se vante ainsi du bon chiffre des retours forcés dans ce pays : « En 2016, 1 140 personnes y ont été renvoyées. Et j'ai donné des consignes aux préfets pour que ce mouvement soit accentué. » Collomb est ainsi le digne successeur de Sarkozy et Valls,

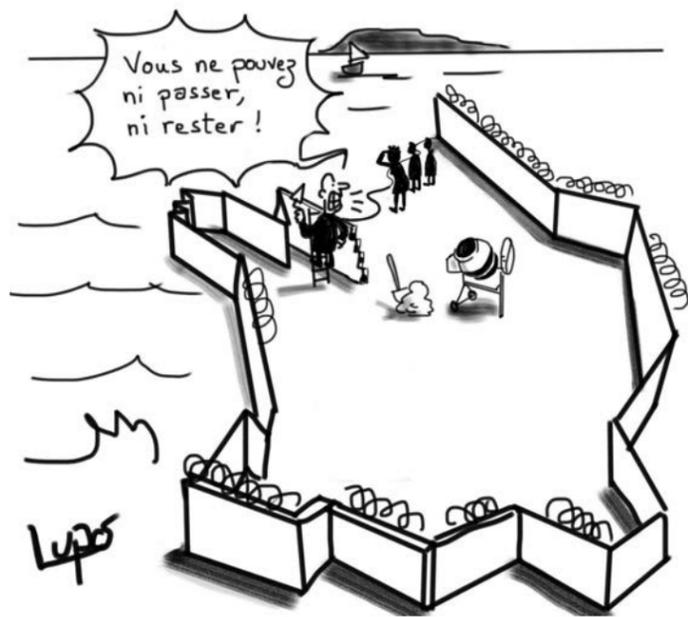
champions en démagogie xénophobe.

En réalité, le gouvernement ne manifeste aucune générosité à l'égard de ceux qui recherchent l'asile politique. En 2016, 85 726 demandes ont été enregistrées à l'OFPRA (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) qui a pris 19 982 décisions d'accord contre 14 119 en 2015. Car pour obtenir le fameux brevet de réfugié politique, il faut réunir des preuves que les migrants, qui ont traversé de nombreuses frontières en se faisant dépouiller de leurs maigres

biens par les passeurs, en perdant leurs papiers, n'ont bien sûr que très rarement les moyens de fournir. Ainsi chaque année, plus de 65 000 personnes sont déboutées de leur demande. Elles se retrouvent alors menacées d'être renvoyées dans leur pays où elles pourront mourir sous les bombes ou de famine !

En prétendant distinguer réfugiés politiques et migrants économiques, le gouvernement justifie en fait une politique répressive et inhumaine à l'égard de tous les migrants.

Aline Urbain



Une condamnation scandaleuse

Le 8 août, Cédric Herrou a été condamné par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé des migrants. Agriculteur dans les Alpes maritimes, il les aide à passer la frontière italienne et, au fil des mois, en a hébergé plusieurs centaines sur sa propriété, dans la vallée de la Roya.

Le tribunal a décidé qu'il ne pouvait pas bénéficier des dispositions qui exemptent de poursuites l'aide apportée aux étrangers en séjour irrégulier et en situation de détresse, car il revendique « une démarche d'action militante pour soustraire des étrangers aux contrôles mis en œuvre par les autorités ».

Cédric Herrou revendique en effet son action. Il se considère comme « un lanceur d'alerte » qui se met dans l'illégalité « parce que l'État s'est mis dans l'illégalité ». L'État refuse de prendre en charge des réfugiés mineurs arrivés sur le territoire français alors

qu'il devrait les confier à l'aide sociale à l'enfance et les fait renvoyer par sa police sans même les informer de leurs droits. Dans le département des Alpes maritimes, il n'existe aucun centre d'accueil et d'orientation pour migrants, donc aucune possibilité de déposer une demande d'asile. Et Eric Ciotti, député Les républicains et président du conseil départemental, ne trouve rien de mieux à dire que dans les centaines de migrants passés grâce à Cédric Herrou, il pourrait y avoir un « futur terroriste ».

Après plusieurs procès, six gardes à vue, une interdiction de sortir du territoire et l'obligation de pointer à la gendarmerie, Cédric Herrou, appuyé par les militants de Roya citoyenne et plusieurs organisations humanitaires, est bien décidé à ne pas lâcher prise. Ils doivent avoir la solidarité de tous ceux qu'indigne la politique gouvernementale à l'égard des migrants.

S. M.

Les organisations humanitaires criminalisées

Le gouvernement italien continue sa campagne contre les organisations humanitaires qui portent secours aux migrants. Le 1^{er} août il a édicté un « code de bonne conduite » pour multiplier les obstacles à leurs actions de sauvetage en même temps qu'il fait pression sur la Libye pour qu'elle empêche le départ des embarcations de migrants.

Ce code voudrait imposer aux navires des ONG d'être localisables en permanence et de ne pas entrer dans les eaux libyennes, ce qui n'est pas nouveau, mais il veut aussi leur interdire de transborder des migrants hors impératif humanitaire et les obliger à accepter à bord la présence de policiers armés. Le refus de signer ce code entraînerait l'interdiction d'accès à certains ports.

Dès le lendemain, un bateau d'une ONG allemande était mis sous séquestre sous l'accusation de complicité avec les passeurs, sans qu'aucune preuve en ait été donnée. C'était, prétend le gouvernement, une mesure sans rapport avec l'entrée en vigueur du nouveau code...

Cela fait des années que l'Italie est en première ligne. La plupart des pays européens, Allemagne mise à part, ont très vite fermé ou quasiment fermé leurs frontières et ont abandonné aux pays du sud la responsabilité de recueillir, de nourrir et d'héberger les migrants. Il en résulte un entassement des réfugiés dans des conditions de plus en plus catastrophiques. Il en résulte aussi une montée de la xénophobie largement utilisée par les partis politiques, de l'extrême droite aux démagogues du Mouvement 5 étoiles de Beppe Grillo, et sur laquelle s'appuie le gouvernement lui-même. La presse n'est pas en reste : le *Corriere della Sera* a sommé les ONG de

choisir « entre l'Italie et les trafiquants ».

Les deux tiers des ONG ont refusé de signer ce code. Le président de Médecins sans frontières-Italie en dénonce l'absurdité, puisque c'est souvent un organisme officiel des secours en mer qui finalement les appelle pour aller recueillir des migrants. Il refuse aussi par principe de naviguer avec des policiers armés à bord. Il voit dans l'action du gouvernement la volonté de criminaliser les ONG et de limiter leur capacité d'action.

Une fois de plus, les victimes en seront les

migrants : depuis le début de l'année, 96 000 personnes ont traversé la Méditerranée centrale et le Haut-Commissariat pour les réfugiés a dénombré 2 300 morts ou disparus.

Compliciter le travail des ONG n'enrayera pas les départs. La « stratégie honteuse » du gouvernement italien, selon les termes d'Amnesty international et la politique tout aussi honteuse et criminelle des autres pays européens continueront à transformer la Méditerranée en « une mer où il y a un mort toutes les deux heures ».

Sylvie Maréchal

Une lamentable expédition

Un groupe d'extrême droite, Génération identitaire, vient de louer un bateau, le C-Star, avec l'objectif proclamé d'empêcher les embarcations de ceux qui fuient la misère et les guerres d'atteindre l'Europe.

Cette opération semble sortir d'un très mauvais film. Ainsi, le bateau, immatriculé en Mongolie, loué à Djibouti, appartient à un riche suédois, plusieurs fois condamné pour fraude. Il servait encore récemment d'armurerie flottante en haute mer à destination de qui voulait acheter discrètement des armes.

Alors que le navire

était retenu à Chypre, on apprenait que l'équipage se composait en grande partie de Tamouls « en apprentissage », et dont plusieurs déclaraient avoir payé pour profiter du bateau et venir demander l'asile en Europe.

Cette opération a pour but de stigmatiser les migrants dont des milliers sont morts en voulant traverser la Méditerranée. La meilleure réponse à lui apporter a été celle des marins d'une ville de Tunisie, Zarzis, qui ont bloqué le bateau au large en l'empêchant d'accoster. Le syndicat UGTT a appelé à empêcher son ravitaillement.

Arnaud Vautard

Venezuela : une opposition qui ne promet rien de bon

La crise politique qui secoue le Venezuela s'est accentuée depuis les élections à une Assemblée constituante imposée par Maduro.

Malgré la propagande de l'opposition de droite qui appelait à leur boycott et les menaces, ces élections ont eu lieu et entre 7 et 8 millions d'électeurs se sont déplacés. L'enjeu pour les opposants à Maduro était d'en finir avec une politique basée sur la mainmise de l'État sur les richesses pétrolières, qui est un obstacle aux marchandages entre la bourgeoisie vénézuélienne et les puissances impérialistes.

L'opposition à la politique de Chavez, puis à celle de Maduro n'est pas nouvelle, mais les difficultés économiques ont ouvert des possibilités aux leaders des partis regroupés dans la Plateforme d'unité démocratique (MUD). De récentes élections leur avaient donné une majorité à l'Assemblée nationale. Dès lors, ils voulaient en finir avec le régime de Maduro, l'accusant de régner en dictateur. Maduro annonça alors

l'élection d'une Assemblée constituante. Ce défi fut le prétexte à une escalade de manifestations violentes de l'opposition.

Le MUD et ses leaders les plus connus comme Leopoldo Lopez, Maria Corina Machado et Enrique Capriles représentent l'oligarchie vénézuélienne qui a gouverné avant Chavez, confisquant depuis des décennies le pouvoir et les profits pétroliers et imposant la misère aux classes populaires. Ce sont ceux-là qui avaient appuyé un coup d'État manqué en 2002 contre Chavez. Ils ont aussi tout fait pour jeter le discrédit sur le régime de Chavez-Maduro au plan international, le dénonçant en particulier comme dictatorial et incompétent.

Aujourd'hui, le Venezuela est exclu du Mercosur, le marché commun de l'Amérique latine, et l'Union européenne refuse de reconnaître les élections



Des partisans de Maduro allant voter pour l'Assemblée constituante le 30 juillet.

à l'Assemblée constituante. Même le Vatican a pris position contre la validation de ce scrutin.

Maduro est donc isolé internationalement et en butte à une opposition offensive qui si elle l'emportait,

se comporterait en adversaire impitoyable des classes populaires. Cet isolement risque de s'aggraver comme cela s'est passé par exemple au Nicaragua, et un coup de force de la droite la plus réactionnaire menace.

Pour les classes populaires, le seul espoir de changer leur sort serait de prendre elles-mêmes en main la gestion des richesses du pays pour les mettre au service de la société.

Henriette Mauthey

États-Unis : Trump part jouer à la baballe

Après avoir déjà passé cette année 36 jours de détente dans ses propriétés, alors qu'il occupe la Maison Blanche depuis à peine plus de six mois, Trump s'accorde au mois d'août dix-sept autres jours de vacances dans un de ses golfs.

Cette vie de privilégié, pas très surprenante de sa part, serait peut-être passée inaperçue s'il n'avait pas bruyamment attaqué bien

des fois Obama en lui reprochant de prendre des vacances et particulièrement d'aller jouer au golf.

Dans le passé, Trump avait tenu à faire connaître son opinion de patron sur les vacances en général : une perte de temps. Ainsi dans son ouvrage de 2004, intitulé *Pensez comme un milliardaire*, on peut lire : « Ne prenez pas de vacances. Si vous n'aimez pas votre travail,

changez-en ! ». Est-ce à dire que cet enfant gâté est déjà lassé de la présidence ?

Bien sûr, mieux vaut peut-être que Trump passe son temps à jouer au golf plutôt qu'à tenter de gouverner. Reste que la multiplication des déclarations en flagrante contradiction avec la réalité finit par lui enlever toute crédibilité. Et les mensonges présidentiels – même si tous les présidents en ont

toujours largement abreuvé la population – deviennent si évidents qu'ils soulignent la pourriture de tout le système politique.

Les travailleurs des États-Unis, eux, n'ont pas plus de dix jours de congés payés avec une année d'ancienneté et plus de 20 % n'y ont même pas droit. De quoi être révolté par ce patron de président.

Lucien Détroit



Industrie pharmaceutique : la drogue des profits tue

Drogés sans le savoir... une enquête de l'Inserm, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, tire la sonnette d'alarme : en dix ans, les cas d'overdose aux dérivés de l'opium ont subi une hausse de 128 % en France. Or, les victimes n'étaient pas pour la plupart des malades toxicomanes mais des patients atteints de douleurs chroniques auxquels des antalgiques contenant des opiacés avaient été prescrits.

Ces données indiquent une tendance qui, aux États-Unis, a déjà conduit à une crise sanitaire majeure. Et il y a de quoi s'inquiéter car, si la raison première de l'épidémie d'overdoses opiacées outre-Atlantique est la rapacité de l'industrie pharmaceutique, elle sévit aussi bien des deux côtés de l'océan.

Pour que les industriels de la pharmacie fassent des

produits dangereux que sont l'opium et ses dérivés une source de profits considérables, il fallait créer les conditions médicales d'un élargissement considérable du marché. Et cela bien au-delà des toxicomanes qui en étaient jusque-là les principaux consommateurs. Ce business plan, comme on dit dans les conseils d'administration de ces grands groupes, a plus que bien

fonctionné aux États-Unis, jusqu'à la catastrophe annoncée, et à présent il est hors de contrôle.

Lancée au début des années 1990, la campagne s'est adressée aux patients douloureux chroniques. Plus de cent millions d'Américains se plaignent d'un mal de dos, il était tentant de leur faire prendre à tous de la morphine, ou plutôt un composé, certes bien plus cher, mais décrit comme ne présentant pas les mêmes risques de dépendance et d'overdose.

Que ces prétentions ne reposent sur rien, les industriels le savaient. Ils étaient même prêts à payer lorsqu'ils se faisaient pincer pour publicité mensongère, ce qui est arrivé à la société Purdue, qui produit l'Oxycontin. Mais que représentent

quelques centaines de millions de dollars d'amende quand ces traitements rapportent des milliards !

Les industriels ont donc poussé, de façon systématique et insistante, les médecins américains à prescrire ces antidouleurs. Au point que leur vente, et bien sûr les revenus qu'en tire l'industrie, ont presque quadruplé entre 1999 et 2010. En 2012 aux États-Unis, il y a eu plus de 259 millions de telles prescriptions, soit environ une par adulte. Dans certains États, notamment dans les régions industrielles de la Rust Belt dévastées par la crise, la consommation dépasse même une prescription par habitant, tous âges confondus.

Le nombre de ces nouveaux toxicomanes a

explosé aux États-Unis : on en compte près de 25 millions, dont 90 % n'ont pas accès aux traitements de désintoxication, le plus souvent faute de couverture sociale. Et les morts par overdose d'opiacés occupent désormais la toute première place des causes de décès accidentels dans ce pays, avec plus de 52 000 morts, loin devant les accidents de la route (38 000) !

Les mafieux s'enrichissent de façon colossale en inondant le monde avec des drogues dures. Le fait que des capitalistes agissent de même sous le couvert légal de l'industrie pharmaceutique ne les rend ni plus respectables, ni moins dangereux.

Hugues Jackson

Crise : de celle de 2007 à la prochaine

Il y a dix ans, le 9 août 2007, débutait une crise qui allait être la plus grave depuis celle de 1929, en menant le monde au bord de la paralysie économique généralisée.

Ce jour-là, la BNP ferma trois de ses fonds monétaires. En gelant les retraits de ses clients, elle provoqua une panique immédiate dans les milieux boursiers et bancaires.

En quelques jours, les banques centrales déversèrent plus de 300 milliards de dollars pour éviter le blocage de tout le système bancaire. Cela ne fit que retarder les échéances.

En effet, un an plus tard, une crise planétaire éclata avec la faillite de la grande banque d'affaires Lehman Brothers, cette fois dans le pays le plus puissant du monde. Aux États-Unis, les banques s'employaient depuis des années à vendre largement des

crédits immobiliers aux plus pauvres (les subprimes). Comme cela présentait un risque pour elles, même si cela rapportait beaucoup jusqu'à ce que la bulle immobilière explose, la finance avait tirisé ces créances douteuses. Autrement dit, elle les avait mélangées à d'autres produits financiers proposés aux banquiers et spéculateurs.

L'éclatement de la bulle des subprimes eut l'effet dévastateur d'un ouragan. Au-delà des banques américaines, le système financier mondial en fut ébranlé. Car tous les financiers s'étaient rués sur ces produits, dits toxiques après coup. Les bilans des banques, des établissements de crédit, des

fonds de gestion, de placement, etc., s'en retrouvaient truffés et infectés.

En Amérique, Europe et Asie, les financiers appelèrent leur État à la rescousse. Pour éviter un effondrement de ce système que la spéculation avait mis à genoux, les États du monde entier y déversèrent des milliers de milliards de dollars, d'euros, de livres, de yens. Et comme il fallait bien trouver cet argent quelque part, c'est dans la poche des classes laborieuses qu'ils puisèrent à pleines mains, les enfonçant un peu plus dans la pauvreté, le chômage, la misère. Tout cet argent que les États offrirent ainsi aux banques ne les a sauvées de la faillite que pour repartir aussitôt alimenter la spéculation.

La spéculation s'est ainsi logiquement déplacée, touchant la dette de ces mêmes États qui avaient sauvé la

mise des spéculateurs. Et maintenant, notamment aux États-Unis, on voit de nouveau se développer des bulles spéculatives dans le domaine des prêts automobiles ou des prêts étudiants. Il s'y ajoute le développement de ce qu'on appelle la finance de l'ombre, un secteur échappant à toute réglementation, dont celle mise en place par les États après la crise de 2007-2008. Elle représenterait aujourd'hui un quart de toute l'activité financière mondiale !

Dix ans après, les médias ont rappelé ces faits. Certains ont cité la présidente de la Banque centrale américaine, qui décrit la situation actuelle comme « un immense défi ». Un « défi » que l'institution majeure du système capitaliste mondial qu'elle représente serait bien en peine de relever ! Car on a affaire à un système

où spéculer est devenu l'activité première des capitalistes, un système qui va de crise en crise, que nul ne contrôle et qui ne subsiste qu'en broyant des masses considérables d'existences et de richesses produites.

Du quotidien *Les Échos* au *Monde économique* ou à une émission spéciale de France Inter, les commentateurs ont listé les risques énormes qui ne cessent de s'accumuler, la plupart pour conclure : « La question n'est donc pas de savoir s'il y aura un autre séisme financier, mais quand il se produira. »

Pour l'humanité qui n'a aucune responsabilité dans la marche folle de ce système, il importe encore plus de savoir non pas s'il faut le renverser pour s'en débarrasser, mais quand cela se fera. Et le plus tôt sera le mieux.

Pierre Laffitte

Croisières de masse : pas que beau

Périodiquement, lors de leur lancement, les médias ne tarissent pas d'éloges sur les mérites des paquebots géants qui embarquent plusieurs milliers de passagers.

Il est vrai que ces bâtiments hors normes offrent à tout un public, à un prix accessible, du moins dans les pays les mieux nantis, des séjours dont il n'aurait pas osé rêver il y a vingt ou trente ans. Et cela dans un décor et avec des prestations à l'image de ce monde de riches, dont le clinquant s'ajoute au dépaysement proposé. « Nous sommes entrés dans une nouvelle ère du tourisme de masse », vantent les organisateurs de ces croisières, qui se réjouissent de leur succès, et surtout de la rentabilité de leurs gigantesques investissements dans ces monstres des mers.

Mais derrière ce qui peut

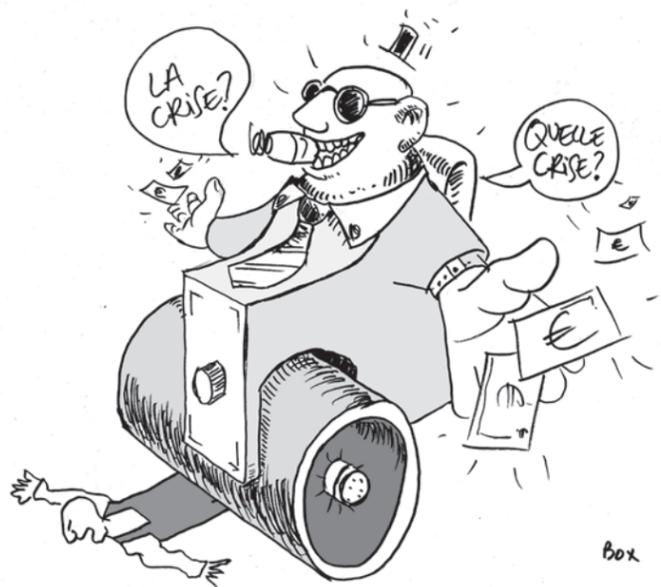
constituer une évasion pour certains, l'opportunité de s'offrir un rêve même fugace à la portée de leur bourse, c'est pour d'autres un véritable cauchemar.

C'est ce que montrent les reportages : des foules de touristes envahissent Barcelone ou Majorque en Espagne, Dubrovnik en Croatie, ou Venise. L'afflux de ces touristes peut apparaître comme une aubaine – et elle l'est pour une petite minorité de commerçants, liés bien souvent à des sociétés internationales – mais c'est devenu une calamité pour la majorité de la population locale. Pas seulement parce que cette présence

massive perturbe la circulation ; mais parce qu'elle a une incidence immédiate et sensible sur les prix des denrées de consommation courante, sur le prix du logement, pour ne pas parler des nuisances sonores, environnementales, etc.

Il ne s'agit pas de déplorer les occasions de découverte, de rencontres et d'échanges. Encore que dans ces croisières surpeuplées les découvertes se limitent bien souvent à des boutiques de souvenirs, et les échanges à du change. Mais il s'agit de constater, une fois de plus, que ce qui pourrait constituer un enrichissement humain se transforme en son contraire, quand la priorité est donnée aux impératifs de rentabilité financière des croisiéristes.

Jean-Pierre Vial



Profits capitalistes record

Selon l'agence Bloomberg, les 1820 très grandes entreprises internationales ont vu leurs profits grimper de 16% par rapport à la même période de 2016.

En moyenne, les actions à travers la planète ont augmenté de 14% depuis le 1^{er} janvier, atteignant des niveaux record. Apple, Amazon, Facebook ou encore Nestlé se trouvent à leur sommet. L'action Boeing s'est envolée de 50% en six mois.

Quant aux plus grandes sociétés de l'hexagone, rassemblées dans le CAC 40, elles ont réalisé des profits de près de 30% supérieurs à ceux de 2016 sur la même période : 51 milliards d'euros de profits déjà accumulés à la moitié de l'année. Le groupe pharmaceutique Sanofi affiche ainsi à mi-parcours un profit de 6,7 milliards,

4,3 milliards pour la BNP, 3,3 milliards pour Safran, producteur de moteurs d'avion... Philippe Brassac, patron du Crédit agricole, ne peut cacher sa joie : « En six mois, la banque vient de dégager 2,2 milliards d'euros de bénéfice net, soit 59% de plus qu'un an auparavant ».

Mais ces bénéficiaires qui explosent et ces cascades de dividendes, d'où viennent-ils, sinon de la véritable guerre menée dans tous les pays contre le monde du travail par les capitalistes avec l'appui des gouvernants. Et pour les classes populaires, cela se traduit par d'autres records : exploitation accrue, chômage en hausse, explosion de la pauvreté. Dans le passé, c'est ce genre de records qui a engendré des révolutions.

Stéphane Guarja



Un paquebot de croisière sur le Grand canal, devant la place Saint-Marc à Venise.

Football: derrière les gros salaires, les super profits

Le transfert de Neymar au club de Paris-Saint-Germain a suscité de nombreuses réactions. Mais s'il se trouve des commentateurs pour juger « indécents » les 30 millions d'euros annuels d'un Neymar, bien peu dénoncent les profits mirobolants que le football rapporte à des financiers qui n'ont pas besoin de marquer de buts pour gagner des millions.

Le transfert de Neymar ne fait pas exception. Malgré son montant record, celui-ci s'annonce comme une opération très rentable, et pas seulement pour les investisseurs qataris.

Dès l'annonce du transfert, plus de 10 000 maillots floqués Neymar, vendus 140 euros, ont trouvé preneur en quelques heures. Si on défalque les 6 euros de coût de fabrication, les

4 euros de frais de transport et les 30 euros de taxe, cela fait déjà 100 euros de bénéfice net par maillot que vont se partager Nike, le PSG et les magasins distributeurs.

C'est aussi une bonne affaire pour Canal + (groupe Bolloré), Bein Sport et SFR (groupe Altice) qui détiennent en France le droit de retransmettre les matchs et peuvent tabler sur une hausse du nombre de leurs



abonnés.

Si les présidents des autres clubs français se frottent les mains depuis l'annonce de l'arrivée de Neymar à Paris, c'est qu'eux aussi ont à y gagner. Car la Ligue 1, désormais appelée Ligue 1 Conforama, va prendre de la valeur. Les droits de diffusion à l'étranger qui s'élèvent aujourd'hui à 80 millions d'euros, loin

derrière ceux des championnats anglais (un milliard d'euros), et espagnol (700 millions d'euros), vont être renégociés, notamment en Asie et en Amérique, les principaux marchés visés par les Qataris. La Ligue française de football qui négocie ces droits les reverse ensuite à tous les clubs de Ligue 1 au prorata de leurs performances.

Et les sponsors du PSG, parmi lesquels Orange, PMU, Citroën, peuvent également se réjouir de cette augmentation de leur exposition médiatique.

Alors que les matchs de la Ligue 1 viennent à peine de commencer, on connaît déjà le nom des groupes capitalistes qui en sont les grands gagnants.

Denis Aler

Angers : « Un toit, c'est un droit ! »

Samedi 29 juillet à Angers, un rassemblement à l'initiative de militants syndicaux et associatifs a réuni plusieurs dizaines de personnes pour protester contre l'expulsion, intervenue le 11 juillet, de 120 personnes désormais sans logement.

Ce jour-là, sur ordre de la préfète et à la demande notamment de la Mairie d'Angers et du Conseil départemental de Maine-et-Loire, la police avait évacué trois squats, au Chêne-Vert à Saint-Barthélémy d'Anjou, aux Trois-Paroisses aux Ponts-de-Cé, et à Saint-Sylvain d'Anjou. Roms fuyant les discriminations subies au Kosovo ou en Roumanie, migrants soudanais ou somaliens, ils ont été des dizaines à se retrouver sur le trottoir, dont des femmes enceintes, des bébés et des enfants

et adolescents scolarisés. S'ils s'étaient installés ainsi, des mois durant, dans des immeubles publics ou semi-publics inoccupés, c'était tout simplement faute d'avoir été hébergés par l'État ou le département qui s'assoient sans vergogne sur leurs obligations légales.

La préfète, qui a déclaré ces occupations de logement « illégales et dangereuses », ose prétendre que l'évacuation est bonne pour les expulsés, puisqu'il n'était plus possible, selon elle, de les laisser dans une

situation « d'insécurité et d'insalubrité ». Un exercice de rhétorique odieux...

À l'heure qu'il est, bon nombre des expulsés campent sur un terrain loué par des associations, juste derrière le grillage du centre d'hébergement d'urgence. Cette solution n'en est pas une et ne pourra être que provisoire. Ce ne sont pas les logements vides qui manquent à Angers. La ville en regorge, à commencer par trois anciens foyers de jeunes travailleurs (FJT) qui pourraient rapidement être remis en activité. Qu'on les réquisitionne et qu'il soit enfin donné à ces familles des conditions d'accueil décentes, à l'abri des intempéries... et du harcèlement policier.

Correspondant LO

Politiciens : vous avez dit « moralisation » ?

Dans son édition du 2 août, le *Canard enchaîné* a révélé comment l'ancien ministre de la Justice, Michel Mercier, utilisait des membres de sa famille, en l'occurrence ses filles, comme assistantes parlementaires au Sénat pour des emplois qui semblent bien avoir été fictifs. L'une d'elles était rémunérée 2 000 euros brut par mois pour un travail à mi-temps à Paris alors qu'elle habitait à Londres. Un genre de contrat qui ferait le bonheur de bien des saisonniers!

Le piquant dans cette histoire est que Michel Mercier devait entrer au Conseil constitutionnel,

dont les membres sont censés examiner la loi de la moralisation de la vie politique, dite aussi « loi de confiance dans la vie publique »

Michel Mercier y a finalement renoncé après l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet financier. Mais il peut compter sur le soutien de ses collègues du Sénat dont le président a interdit l'accès aux magistrats et policiers qui venaient effectuer une perquisition. Gérard Larcher, le président en question, avait bien sûr voté des deux mains le Code de moralisation de la vie publique...

D.A.

Première dame : juste « la femme de »...

Alors qu'une pétition sur Internet dénonçant le projet de Macron de créer un statut de Première dame, avait déjà recueilli 277 000 signatures, le président a fait machine arrière. L'Élysée a annoncé le 8 août qu'il ne créerait aucun statut spécial, mais qu'à sa place une « charte de la transparence » serait établie.

Il est vrai que proposer de prendre sur les fonds publics pour donner un budget à quelqu'un qui n'a d'autre fonction que d'être « la femme de », cela faisait mauvais effet, surtout au

moment du vote de la loi de moralisation qui interdit à un élu d'employer un membre de sa famille. D'autant plus que cela venait après l'annonce très mal perçue de la baisse de cinq euros de l'aide au logement pour les plus démunis.

La loi de moralisation promue par Macron ne l'avait pourtant pas arrêté dans sa volonté d'assurer un complément de revenus à sa femme. Il avait su contourner la difficulté avec un rare talent de contorsionniste : si le statut de Première dame avait été accordé à sa moitié, elle

aurait donc pu empocher en toute légitimité les deniers allant avec, puisqu'il aurait été impossible de parler d'emploi fictif. CQFD.

Alors, qu'est-ce qui se cachera derrière cette formulation de « charte de la transparence »? L'épouse du président devra-t-elle se serrer la ceinture et financer ses bonnes œuvres de dame patronnesse sur ses propres deniers? On peut faire confiance à ce petit milieu de nantis pour lui éviter un tel sacrifice.

Marianne Lamiral

Transports grenoblois : une hausse scandaleuse

Le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise, présidé par l'écologiste Yann Mongaburu, a annoncé récemment sa nouvelle grille tarifaire. La hausse la plus choquante, assumée par le maire écologiste et ses adjoints de La France insoumise, est celle frappant les personnes âgées : avec une retraite d'environ 1 300 euros, un retraité devra

déboursier 268 euros entre 66 et 75 ans et 136 euros au-delà, soit pour cette tranche d'âge une augmentation de 278%! Pour les familles, la note reste également salée.

Quant au projet de gratuité (partielle) que le maire de Grenoble avait évoqué durant sa campagne électorale, il a définitivement rejoint le cimetière des promesses électorales.

Correspondant LO

Comité amiante – Martigues : contre un jugement inique

Alors que des milliers de victimes de l'amiante sont en sursis, le Parquet de Paris a déjà conclu à ce propos qu'« il est impossible de dater le moment de la commission de la faute et donc de l'imputer à quiconque ». En clair, l'incertitude sur la date d'intoxication ne permettrait plus de mettre en cause les responsables, par exemple les patrons d'Eternit et autres utilisateurs de l'amiante ainsi que les pouvoirs publics qui laissaient faire.

Visiblement, la justice se prépare ainsi à prononcer des non-lieux, dans des jugements devant être rendus en septembre prochain. En réponse à cette attitude, les associations réunies autour du Caper (Comité amiante – Prévenir et réparer) de Caronte (Port-de-Bouc-Martigues) se sont réunies le 4 juillet pour continuer le combat et coordonner la riposte.

Jusqu'en 1965, la mine de Canari située en Haute-Corse a été exploitée par la société Eternit. Et si 300 000 tonnes d'amiante ont été extraites, l'environnement a été dévasté : tous les déchets amiantés de la production étaient directement déversés dans la mer, en bas de la carrière.

À la fermeture, Eternit a réussi à vendre à la collectivité l'usine et son site pour la somme symbolique de un franc... Elle laissait à ses bons soins la responsabilité de désamianter l'usine et les carrières, un travail de titan.

Ces 300 000 tonnes d'amiante, une fois

extraites, étaient envoyées à Bastia dans de simples sacs de jute. Tout était ensuite chargé sur les bateaux en direction de Marseille, pour rejoindre, entre autres, l'usine Eternit de Caronte à Port-de-Bouc-Martigues. Ouvriers de la mine d'amiante, dockers des ports, marins et passagers, tous ont eu le malheur de se trouver dans cet environnement mortel.

Toute la manutention était faite par les dockers de Bastia, de Marseille et d'Alger pour l'usine Eternit de Kouba, qui chargeaient et déchargeaient ces sacs de jute à l'aide de leur crochet (le gauncho), et cela pendant des années.

Aucun contrôle n'était effectué. Par exemple, à la visite annuelle, quand le médecin du port de Marseille demanda à un docker chargé du transport de l'amiante de fumer moins, et que ce dernier répondit qu'il ne fumait pas, ce « bon » médecin trouva toujours une raison autre que l'amiante. Ce n'est qu'à la visite de départ en retraite



Le comité amiante de Port-de-Bouc lors d'une précédente manifestation en juin 2017.

qu'il demanda à ce docker de consulter un spécialiste... C'était trop tard et celui-ci, avec un cancer généralisé, ne « profita » que quelques mois de sa retraite, dans des souffrances atroces.

Une fois l'amiante traité et retiré des carrières, il était acheminé dans les différentes usines, comme celle de Caronte qui fabriquait des plaques et des tuyaux de six mètres et de quatre mètres, et qui ferma en 1979. Elle comptait dans ses bonnes années 600 salariés.

À l'arrivée de l'amiante, les sacs de jute étaient

ouverts au couteau et déchargés dans le broyeur. Comme il ne fallait pas perdre un gramme, les sacs étaient secoués à fond. Les ouvriers chargés de cette tâche vivaient donc dans un perpétuel brouillard de poussière d'amiante. Mais les plus exposés étaient les ouvriers d'entretien qui démontaient et nettoyaient les machines dans la nuit du samedi au dimanche. Ils y allaient au marteau et se glissaient à l'intérieur des vis sans fin et autres dispositifs de l'usine.

Quant aux bleus de travail, c'était les épouses, les mères et les sœurs qui les

secouaient avant de les laver. « J'ai travaillé 22 ans chez Eternit Caronte », a témoigné un ouvrier, « Zoé, mon épouse, lavait mes bleus. 29 ans après la fermeture, elle a eu un mésothéliome. » Elle décéda en novembre 2011, deux mois avant que la Cour d'Aix-en-Provence ne déclare Eternit coupable de l'avoir exposée à l'amiante...

À Port-de-Bouc, dernièrement, une stèle a été inaugurée aux victimes de l'amiante avec cette épitaphe désignant les responsables : « Ils savaient et ils n'ont rien fait ».

Correspondant LO

Amiante : la SNCF condamnée

Mardi 11 juillet, la SNCF a été condamnée par les prud'hommes à indemniser à hauteur de 60 000 euros chacun des 72 salariés ou ex-salariés du technicentre de Romilly-sur-Seine, dans l'Aube, en raison de leur exposition à l'amiante pendant douze ans.

Dans ces ateliers, les cheminots ont effectué la maintenance et le démantèlement des rames dont les cloisons étaient bourrées d'amiante. « La SNCF a délibérément violé les règles applicables en matière de prévention du risque amiante et elle a fait accroire jusqu'en 2013 aux cheminots qu'ils étaient parfaitement protégés alors que ce n'était pas le cas, de loin », a déclaré leur avocat.

Comme celui-ci le dénonçait lors du procès en mars dernier, « un aspirateur et un masque en papier,

voilà tout ce qu'on leur donnait de 2001 à 2011, et des années plus tard, lorsqu'on inaugure le premier local de désamiantage aux normes (en 2014), ils comprennent qu'on les a floués ».

La SNCF a donc été condamnée à verser à chaque cheminot d'une part 30 000 euros pour préjudice d'anxiété et d'autre part 30 000 euros pour violation délibérée d'obligation de sécurité.

Le cas de Romilly est loin d'être isolé. À l'échelle de la SNCF, 514 morts ont été liées à l'amiante ces dix

dernières années et plus de 200 nouveaux malades sont diagnostiqués par an, près d'un tous les deux jours.

Plus de 13 500 personnes étaient médicalement suivies en 2013 en raison de risques d'exposition passés ou présents, dont plus de 7 500 cheminots en activité en « surveillance médicale renforcée amiante », d'après le syndicat Sud-Rail.

Même si la SNCF peut faire appel, ce jugement est en soi une victoire des cheminots de Romilly face à la délinquance patronale, qu'elle soit publique ou privée. Cela souligne aussi le fait que pour protéger leur santé et leur vie, les travailleurs ne doivent en aucun cas s'en remettre aux patrons mais doivent tout contrôler par eux-mêmes.

Christian Bernac

Hôpitaux : urgence !

Durant le mois d'août, faute de médecins, le service d'urgences de Saint-Vallier, dans la Drôme, sera fermé entre 20 heures et 8 h 30 le lendemain matin, a révélé *Le Parisien* du 7 août. Les malades n'auront d'autre choix que de se rendre à Romans-sur-Isère, Valence ou Aubenas, des villes situées à une trentaine de kilomètres. Quant au véhicule du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation), il est bloqué devant l'hôpital depuis septembre dernier, pour la même raison. Il ne fait pas bon avoir une urgence vitale dans la région !

« S'il y avait eu l'effectif suffisant, les Urgences n'auraient pas fermé la nuit », a déclaré le médecin-chef du service de Saint-Vallier. C'est indéniable, mais si tous les hôpitaux n'en sont pas arrivés au point d'être aux abonnés absents pendant les congés du mois

d'août, la situation n'est guère meilleure dans nombre d'endroits où le manque de personnel se fait terriblement sentir, à la fois sur les soignants qui doivent se démultiplier et sur les malades contraints à des attentes de plus en plus longues.

Cela n'est guère mieux dans le privé : trouver un médecin ou un dentiste en urgence, y compris dans les grandes villes et pas seulement dans ce que l'on appelle les déserts médicaux, relève de la gageure.

Si tous les gouvernements se sont bien gardés d'imposer quoi que ce soit aux médecins libéraux, y compris le devoir d'assurer un service minimum pendant les mois d'été, rien ne les empêcherait de faire fonctionner les hôpitaux publics avec un effectif suffisant, et cela tout au long de l'année.

M.L.

AR Carton – Cholet : une nouvelle claque pour la direction

L'entreprise AR Carton à Cholet, dans le Maine-et-Loire, qui compte près de 200 salariés, est spécialisée dans la fabrication de cartonnages pour les produits alimentaires, avec des normes très strictes.

Un audit effectué par un organisme extérieur pour le contrôle de ces normes est effectué au moins une fois par an. Alors les jours précédents, c'est « la revue de casernement », même si en temps normal aussi les consignes doivent être respectées : avant d'aller à son poste de travail, chaque ouvrier doit mettre une charlotte, se laver les mains et aucun objet personnel

n'est autorisé sur les postes de travail. Seules les bouteilles d'eau avec bouchon rétractable sont permises.

Un délégué CGT avait été sanctionné de deux jours de mise à pied en décembre 2015 pour avoir laissé à son poste une bouteille d'eau « normale ». Cela faisait cher la bouteille... Le 23 juin dernier, le conseil des prud'hommes d'Angers a annulé la sanction, jugée

disproportionnée par rapport aux faits reprochés. Des bouteilles d'eau normales sont à disposition des travailleurs au réfectoire et dans les salles de pause, toute l'année, et le patron distribue lui-même des bouteilles d'eau gratuites en cas de canicule sur les postes de travail. La sanction était donc scandaleuse.

Le jugement est un camouflet de plus pour la direction, qui en janvier déjà s'était fait recalier par le même conseil des prud'hommes, pour avoir introduit une modification substantielle du contrat

de travail d'un autre salarié sans respecter la procédure.

Ces petites claques juridiques à la direction font du bien au moral, dans une entreprise où le patron s'est récemment montré particulièrement méprisant. En début d'année, il avait proposé seulement 0,6 % d'augmentation de salaire et annoncé une chute de la prime d'intéressement à seulement 200 euros. Là-dessus, il prétendait encore prélever 20 euros pour les donner aux Restos du Cœur... car les délégués CGT s'étaient montrés, selon

lui, « insolents » en faisant allusion à l'association fondée par Coluche dans un de leurs tracts. Mais après cinq jours de grève, en mars 2017, les travailleurs avaient finalement obtenu une augmentation de salaire de 1,6 % et une prime de 100 euros net par jour de grève.

Face au mépris patronal, les travailleurs d'AR Carton ont montré de la combativité. Les récentes décisions des prud'hommes leur confirment, s'il en était besoin, qu'il ne faut rien laisser passer.

Correspondant LO

Deliveroo : précarité en roue libre

Deliveroo, entreprise de livraisons à vélo, vient de mettre fin aux contrats qui comportaient encore un forfait minimum de 7,50 euros de l'heure. Désormais, tous les livreurs seront payés sur la seule base de cinq euros brut à la course, une perte de revenu estimée de 15 à 30 %.

Ceux qui bénéficiaient des anciens contrats ont reçu e-mail sur e-mail les sommant de passer au nouveau statut. Finalement, Deliveroo s'est purement et simplement débarrassé d'eux du jour au lendemain.

Pour cela pas besoin de les licencier, puisque juridiquement les coursiers sont des « micro-entrepreneurs ». Il a suffi à Deliveroo de les déconnecter de la plateforme Internet d'où leur sont envoyés leurs plannings et leurs courses pour qu'ils se retrouvent sans travail, tout cela sans la moindre justification à donner, ni la moindre indemnité à payer. Pour les coursiers, ce qui est arrivé est clair, ils ont « été virés ».

Avec un tarif de cinq euros la course, parvenir à gagner 1 500 euros brut implique bien souvent de travailler le soir ou la nuit. En été, le nombre de courses baisse, et le revenu passe forcément en dessous des 1 000 euros brut. De cela, il faut déduire les cotisations sociales car Deliveroo n'en paye aucune. Si elles sont plus basses quand on a 18 ou 20 ans, elles représentent le quart des revenus pour les plus de 24 ans. Au total, des livreurs ont calculé qu'ils gagnaient tous frais déduits de l'ordre de 8,50 euros de l'heure, à peine au-dessus du smic.

Être payé à la course amène évidemment les cyclistes à prendre des

risques. Un jeune livreur de Deliveroo confie avoir déjà eu trois accidents en huit mois... dont le plus grave avec un autre livreur, travaillant lui pour Uber !

Pour ces quelque 10 000 livreurs dans le pays, la précarité est totale. L'entreprise peut disparaître du jour au lendemain en laissant sur le carreau tous les coursiers. Cela a été le cas pour les livreurs de Take eat easy, informés par mail qu'ils ne seraient même pas payés pour le mois.

Si la majorité des livreurs à vélo sont jeunes, vu les dizaines de kilomètres journaliers à parcourir, beaucoup ont besoin de ce travail pour se payer le permis de conduire, voire pour faire vivre leur famille. Les premières manifestations à Londres et à Paris cette année montrent qu'ils sont un certain nombre à ne pas vouloir se laisser faire.

Stéphane Guarja



Mars 2017 : manifestation de livreurs à vélo à Lyon.

Pôle emploi : les indemnisations rognées

Les travailleurs de Pôle emploi reçoivent en ce moment les instructions sur les nouveaux dispositifs qui régleront le sort de certaines catégories de chômeurs à compter du 1^{er} septembre prochain, perte de revenus à la clé.

Parmi ces nouveaux dispositifs, le Parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) est lié à la loi El Khomri, ou loi travail, adoptée en août 2016. Elle permet au patronat d'imposer, par accord d'entreprise, des modifications du contrat de travail pouvant concerner les salaires et

la durée du travail. Les salariés qui refusent ces modifications peuvent alors être licenciés pour cause réelle et sérieuse et auront « droit » à ce nouveau dispositif.

Le PAP est censé leur donner accès à un suivi plus régulier et à des formations professionnelles, dont la réalité est pour le moins discutable. Par contre, la perte financière sera bien réelle. Les bénéficiaires seront en effet indemnisés à hauteur de 70 % de leur rémunération brute pendant un an, au lieu de 75 % avant. Et les délais d'attente et les

différés d'indemnisation, qui ne s'appliquaient pas, sont de retour avec le PAP.

Une autre nouvelle réglementation prendra effet le 1^{er} septembre, liée à la réforme des minimas sociaux de la loi de finances 2017. Elle concerne les chômeurs en fin de droits qui touchent l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'équivalent du RSA. Jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'ASS qui retrouvaient du travail pouvaient cumuler pendant trois mois leur salaire et l'ASS et les neuf mois suivants, lorsqu'ils travaillaient

moins de 78 heures par mois, ils touchaient une prime forfaitaire mensuelle de 150 euros. Quand ils parviennent à retrouver du travail, ces chômeurs longue durée n'obtiennent en général que des emplois très précaires et à temps partiel. Cette prime représentait donc un complètement indispensable : elle est supprimée à compter du 1^{er} septembre. À la place, on leur promet un « accès facilité à la prime d'activité, sous réserve d'en remplir les conditions d'attribution ».

Depuis le 1^{er} janvier

de cette année, le gouvernement socialiste de Hollande avait déjà supprimé la possibilité pour un travailleur handicapé de cumuler l'ASS et l'Allocation adulte handicapé, au motif d'assurer l'égalité de traitement... et on retire maintenant à tous les chômeurs de longue durée une prime qui était loin de leur permettre de rouler sur l'or.

Les attaques du gouvernement concernent bien l'ensemble du monde du travail, que l'on soit contraint au chômage, en activité ou en retraite !

Correspondant LO

Moscou, août 1917 : la mascarade de la conférence d'État

Tandis que la classe ouvrière reprend confiance dans ses forces après les coups que la contre-révolution lui a portés en juillet, Kerenski invite à une conférence d'État les représentants du patronat, des syndicats, de l'état-major, des églises et des partis politiques, à l'exception des seuls bolcheviks. Se présentant en arbitre et en médiateur, Kerenski pose au défenseur de la révolution tout en annonçant qu'il continuera la guerre et mènera les armées russes jusqu'à la victoire. Le menchevik Soukhanov, un des principaux témoins et mémorialiste de l'année 1917, décrit l'ambiance qui règne alors à Moscou et l'impuissance des serviteurs de la bourgeoisie qui s'y trouvent réunis.

« Toute la bourgeoisie et toute la démocratie se préparaient à la sensationnelle conférence d'État depuis les premiers jours d'août. Mais personne ne connaissait l'objectif de cette étrange et complexe entreprise. Les journaux essayaient d'intéresser l'homme de la rue à cet événement et y parvenaient. L'homme de la rue, sentant un malaise dans la révolution, imaginait cette conférence comme un remède... »

Le 11 août au soir, je quittai la campagne de Yaroslav pour Moscou. Le train était bondé. Usant de mon titre de membre du Comité exécutif, je pus néanmoins pénétrer dans un wagon de service réservé aux militaires qui était presque vide. Je me sentais comblé ! Mais j'eus une aventure désagréable : assez naïf pour enlever mes bottes dans ce wagon militaire bien gardé, je me réveillai deux

heures plus tard sans chaussures. La conscience du ridicule de la situation m'empêcha de me rendormir.

À la gare de Moscou, étonnant la foule par mes chaussettes, je parvins jusqu'au bureau du chef de gare où, pendant deux heures, je téléphonai à des amis, dans l'espoir d'obtenir une paire de souliers. C'était là un petit trait caractéristique des voyages à cette époque !...

Je dus attendre longtemps. Puis, les tramways ne circulaient pas dans Moscou, les fiacres étaient rares. Il y avait, en effet, une grève dans la ville, assez imposante pour manifester la volonté des masses. Elle touchait une série d'usines et toutes les entreprises municipales, à l'exception des services vitaux pour la population. Toute cette armée de travailleurs avait suivi les bolcheviks contre leur soviét. Vers le soir, la

démonstration devait se faire plus impressionnante encore : Moscou allait être plongée dans l'obscurité car l'usine à gaz était, elle aussi, en grève.

Ayant chaussé les énormes souliers qu'on m'avait fait parvenir, je partis à pied à la recherche de la délégation soviétique. (...) La magnifique salle du théâtre Bolchoï était généreusement illuminée. Du haut en bas, elle se trouvait bondée d'une foule solennelle et brillante. La fine fleur de la société russe se trouvait là ! Parmi les gens connus de la politique, les grands et les petits, seuls étaient absents quelques malchanceux. (...)

J'avais manqué l'ouverture. Avant même d'apercevoir la tribune, j'entendis la voix de Kerenski qui prononçait, sur un mode pathétique et dans un registre très haut, son premier discours au nom du Gouvernement



Devant le théâtre Bolchoï, à l'ouverture de la conférence d'État à Moscou.

provisoire. Mais je ne vais pas rendre compte du cours des travaux de la conférence. Elle n'était en aucune façon destinée à la constitution d'un gouvernement qui était déjà constitué. Tout le monde en était content et il n'y avait pas à chercher mieux. Servir de substitut à un parlement n'était pas non plus son rôle. Pour quoi faire ? Kerenski et ses collègues n'étaient responsables que devant leur conscience. Pouvait-elle révéler quelque chose de nouveau quant aux besoins du pays ? Mais nous étions dans une période où fleurissaient des milliers de journaux, il était impossible d'améliorer l'information. Il ne lui restait qu'une possibilité : la conférence devait étouffer l'opinion de "toute

la démocratie" à l'aide de l'opinion de "tout le pays"...

Ainsi, on obligerait les soviets à s'effacer devant la volonté du reste de la population, réclamant une politique « d'union nationale ». En même temps, elle muselait les extrémistes de droite dans leur rêve d'une dictature militaire. C'était aussi médiocre et naïf que cela et je ne trouve pas d'autre explication à cette inepte initiative. » Ainsi que l'écrit Trotsky, cette réunion avait été une mascarade, elle « s'acheva par un échec qui était sûr d'avance. Elle ne créa rien, ne résolut rien ». Elle avait révélé en revanche l'étendue de la gangrène affectant le gouvernement politique et ses soutiens.

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal août 2017.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe
 Nom Prénom
 Adresse
 Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
 Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
 à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

| Tarif des abonnements | Lutte ouvrière | | Lutte de classe |
|-----------------------|----------------|-------|-----------------|
| | 6 mois | Un an | Un an |
| France, Outre-mer | 20 € | 40 € | 15 € |
| Outre-mer avion | 28 € | 56 € | 17 € |
| Reste de l'Europe | 38 € | 76 € | 20 € |
| Reste du monde | 46 € | 91 € | 24 € |

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
 www.lutte-ouvriere-audio.org

L'opposition à la vaccination : une campagne obscurantiste

Lors de son discours de politique générale, Edouard Philippe a annoncé que le nombre de vaccins obligatoires passerait de trois à onze. Cette décision, confirmée au début de l'été par la ministre de la Santé et qui devrait faire l'objet d'une loi d'ici la fin de l'année, a mobilisé les courants antivaccination qui existent dans le pays. Ils ont mis à profit cette décision pour activer leur campagne.

Jusqu'à présent seul le vaccin DTP, en réalité trois vaccins en un, est obligatoire. Les huit autres sont seulement recommandés, entre autres, le vaccin ROR contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Ces

vaccins sont d'ores et déjà très répandus, 70% des enfants les reçoivent, mais c'est encore insuffisant puisque pour empêcher une maladie virale comme la rougeole d'infecter de nouveaux individus le seuil

de vaccination doit dépasser 95%.

La vaccination, qui consiste à injecter au patient une forme inoffensive de l'agent infectieux pour préparer l'organisme à s'en défendre, a permis d'éradiquer des maladies extrêmement graves telles que la variole ou la poliomyélite, du moins dans les pays riches. Elle protège non seulement les personnes vaccinées mais les autres, en limitant la propagation de la maladie.

La campagne mondiale de vaccination contre la rougeole menée depuis des

années a permis de faire reculer notablement la maladie. Toutefois on recensait encore 367 décès par rougeole chaque jour dans le monde en 2015. En France cette maladie a réapparu : depuis 2008 elle a causé plus de 6 000 hospitalisations, dont 1 500 cas graves et quelques décès.

Aujourd'hui, des groupes d'obédiences variées attisent de façon irresponsable la méfiance vis-à-vis des vaccins, profitant du manque d'information de la population, allant jusqu'à répandre des rumeurs infondées quant aux

effets secondaires et aux risques liés à la vaccination. Ces risques éventuels sont en tout état de cause infiniment inférieurs aux bénéfices que la population en retire. Cette méfiance est réactivée chaque fois qu'un laboratoire fait l'objet d'un scandale, comme le fut le laboratoire Servier avec le Médiator.

Mais le plus scandaleux, c'est le fait que toute une partie de la population mondiale soit encore privée de la possibilité de se vacciner.

Melika Rieux

Accor : bénéfiques sur le dos des migrants... et des salariés

Pour faire face à la demande croissante d'hébergements d'urgence et ainsi loger les demandeurs d'asile, l'État, via la SNI, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, a racheté au groupe hôtelier Accor 62 hôtels Formule 1 qu'elle va confier en gestion au Samu social et à Adoma, qui

gère des foyers de migrants.

Ces hôtels sont pour beaucoup d'entre eux laissés à l'abandon depuis des années, et n'auraient pas trouvé d'autre repreneur. C'est donc une bonne opération pour Accor, mais elle l'est moins pour les 393 salariés qui travaillent dans ces hôtels. Peu d'entre eux

peuvent escompter être repris par les nouveaux propriétaires, qui vont recruter des travailleurs sociaux. Et si certains salariés vont être reclassés dans le groupe, nombre d'entre eux ne pourront pas l'être à moins de déménager et de tout quitter.

Il est impossible de

savoir combien restent sans solution, mais les méthodes de la direction d'Accor montrent quel mépris elle a pour ses salariés. Ainsi des employés du Formule 1 de la Crèche dans les Deux-Sèvres, sans nouvelle du plan social depuis mars, ont reçu le SMS suivant de leur directrice : « *Bonjour, il y a*

de fortes chances que l'hôtel ferme le 25/07 à 12 h 00 » ! Ils n'avaient reçu aucune proposition de reclassement.

Des hôtels miteux pour les migrants, la porte pour leurs travailleurs, il n'y a qu'Accor pour être satisfait, qui se débarrasse à bon compte de ce qui ne l'intéresse plus.

Aline Urbain

Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre

Que la cote de popularité de Macron et de son gouvernement soit à la baisse n'a rien de surprenant. Celui qui affirmait n'être « ni de gauche ni de droite » montre chaque jour un peu plus que derrière cette formule creuse se trouve un serviteur zélé du Medef, comme ses prédécesseurs.

Les premières attaques contre les travailleurs et les

plus démunis ont déjà commencé avec la baisse des indemnités en cas de licenciement reconnu abusif et celle des aides au logement, ou la hausse de la CSG, notamment pour les retraités ayant plus de 1 200 euros de revenus, et à côté de cela, la baisse des impôts des plus aisés.

Les travailleurs ne peuvent se laisser tondre

sans réagir. Quel programme devront-ils opposer à celui de Macron, comment pourront-ils s'unir dans la défense de leurs intérêts collectifs ? C'est de cela que les militants de Lutte ouvrière souhaitent discuter avec tous ceux qu'ils rencontrent au cours de leur tournée d'été.

On trouvera ci-dessous leurs prochaines étapes.

Aisne

Jeudi 10 août : Laon
Vendredi 11 août : Chauny et Tergnier
Samedi 12 août : Soissons

Ille-et-Vilaine/ Mayenne

Jeudi 10 août : Fougères et Vitré
Vendredi 11 août : Mayenne et Évron
Samedi 12 août : Laval

Aquitaine/Limousin

Jeudi 10 août : Périgueux
Vendredi 11 août : Limoges
Samedi 12 août : Brive

Perpignan/Montpellier

Lundi 14 août : Montpellier
Mardi 15 août : Narbonne-Plage
Mercredi 16 août : Sète

Jeudi 17 août : Narbonne
Vendredi 18 août : Béziers
Samedi 19 août : Perpignan

Pas-de-Calais

Lundi 14 août : Calais
Mardi 15 août : Boulogne
Mercredi 16 août : Saint-Omer
Jeudi 17 août : Amiens
Vendredi 18 août : Cambrai
Samedi 19 août : Arras

Provence

Lundi 14 août : Nîmes
Mardi 15 août : Martigues/
Port-de-Bouc
Mercredi 16 août : Salon-de-Provence
Jeudi 17 août : Aix-en-Provence
Vendredi 18 août : Vitrolles
Samedi 19 août : Arles



Lisez la revue *Lutte de classe*, revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 185 (juillet-août 2017) :

- Après la déroute des partis de l'alternance gauche-droite
- Les résultats de LO, du NPA et du PCF
- Où va le PCF ?
- Le NPA à la recherche d'une politique
- Elections en Allemagne
- Après les élections britanniques
- Vers la destitution de Trump ?
- Porto Rico en faillite

Prix : 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,70 euro.